

à léser le droit des Duchés, en déclarant que la Diète seule avait pouvoir pour résoudre la question de succession. La conférence a résolu enfin de garantir le Holstein par un nouvel envoi de troupes fédérales et de préparer une mobilisation.

On voit que les petits Etats ont relevé le défi de M. de Bismark avec une impétuosité qui nous promet maints incidents dramatiques, à moins que l'Autriche ne décide la Prusse à céder, ce qui est peu probable. On ne saurait définir, en effet, le rôle indéfini du cabinet de Vienne qu'en lui attribuant une complaisance forcée pour toutes les témérités de M. de Bismark, en échange de certains compromis éventuels, dont on ignore le caractère. Dès lors, on ne saurait rien affirmer, et prévoir moins encore le moment où M. de Rechberg dira à son collègue de Berlin d'enrayer.

Il est évident, néanmoins, que l'Autriche ne se laisse engager qu'à regret dans une querelle sérieuse avec les Etats secondaires. Certains journaux de Vienne, le *Botschafter* notamment, s'appliquent à ne pas irriter ces Etats. « Il suffirait d'un incident, insinue doucement cette dernière feuille, pour leur rendre toute leur importance. Y a-t-il de jeter la dérision sur eux alors qu'ils comprennent la partie la plus intelligente de l'Allemagne et possèdent une population de 18 millions d'âmes ? Mais le long-veux premier ministre de Prusse ne veut rien entendre, et l'un de ses organes officiels, la *Correspondance provinciale* de Berlin, s'écrie que le roi Guillaume ne déposera pas l'épée avant que tous les buts indiqués par lui ne soient complètement et sincèrement atteints, et que ses troupes ne sortiront pas du Schleswig-Holstein, un étroitement avec l'Allemagne et avec la garantie de la durée de cette union, n'ait été établi. » Les réserves du *Botschafter* sont bien timides à côté de ces affirmations fulgurantes.

Quand les passions prennent le pas sur la raison, quand les hasards d'une force aveugle se substituent à la logique sereine du droit, on doit s'attendre à des complications plutôt qu'à des transactions. L'œuvre des prétendus justiciers allemands, tourne plus que jamais aux violences du bon plaisir. Ils prétendent défendre l'ordre moral, en guerryant avec le Danemark, et voilà qu'ils sont en pleine anarchie. Ils voulaient rendre l'indépendance aux Duchés, et à peine leurs mains se sont-elles étendues sur eux, qu'elles se les disputent comme une proie.

Le principe de l'union de tous les membres de la race allemande n'a pas plus tôt été proclamé, que cette prétendue pierre angulaire de la paix future du monde, est devenue une pierre d'achoppement pour le propre repos des ouvriers de cette œuvre qui n'avait pour ciment que des convoitises injustes et des compétitions égoïstes.

Pour extrait : J. RENOUX.

Pologne.

Le *Wanderer* de Vienne, parle de l'émotion produite à Varsovie, par le rapt que viennent de commettre deux officiers russes qui, sous prétexte de perquisition domiciliaire et accompagnés d'un soldat de police, ont pénétré dans la maison du chirurgien Newmann, rue Pokoma, et ont enlevé sa jeune sœur. Un élève chirurgien qui se trouvait là, ayant voulu courir pour appeler du secours, a été blessé d'un coup de baïonnette.

L'insurrection se relève en Lithuanie. Dans le palatinat d'Angustowo, deux détachements se sont formés sous le commandement de Tonino et de Kulwicz.

Mexique.

Nous trouvons dans le *Moniteur de l'Armée* des nouvelles du Mexique, arrivées par la Havane :

« Kenilworth ! s'écria-t-elle — ô mon Dieu ! c'est le livre élémentaire de l'enfance de Scott, que j'ai renvoyé un jour au cabinet de lecture.

— Je n'en sais absolument rien, mère chérie.

— Oh ! tu n'en sais rien... il y a de ça quatre ou cinq ans... *Joanok* — hum, hum... quand on fait cadeau de livres, on...

— Ne soyons pas ingrates ! interrompit Blenda. Dans ces ouvrages s'ouvre devant moi un monde tout nouveau, et comme monsieur le comte a eu la bonté de me les choisir lui-même...

— Je ne fais pas d'objections à ce que tu défendes ton comte... Tu n'as qu'à voir toi-même comment s'appellent les autres.

Avec une lenteur calculée afin de prolonger la jouissance le plus possible, Blenda dit peu à peu connaissance avec le dernier des *Mohirans* et les *Pionniers*, de Cooper ; avec *Pelham* et un autre roman de Walter, comme aussi avec deux ouvrages moins étendus, glissés parmi les autres, et qui, en ce moment surtout, ne pouvaient pas être les moins accueillis, c'est-à-dire une description de Stockholm et une du canal avec une carte.

Quelle bonté, quelle amitié, quel désir sincère de m'être utile et de me faire plaisir ! se dit Blenda. Assurément cet étranger est animé des meilleurs sentiments à mon égard... Je n'oublierai pas non plus son conseil, s'il arrive que — l'on fasse attention à moi.

Pendant la désagréable traversée du grand lac Wener, encore agitée de la tempête de la veille, nos passagers furent contraints de rester immobiles dans leur cabine.

« Le général Marquez, blessé dans le combat du 18 décembre par une balle qui lui a traversé les deux joues sans léser les os, est entièrement rétabli et a repris son commandement. Le général Bazaine lui a écrit pour le féliciter de sa belle conduite. M. le marquis de Montholon est arrivé le 11 janvier à Mexico, et a pris immédiatement la direction des affaires de la légation française.

« L'ingénieur en chef du chemin de fer a parcouru la voie le 17, accompagné d'une commission d'officiers français désignés à cet effet. Les travaux de nivellement sont poussés avec activité entre El Cameron et Paso del Macho. La voie ferrée atteindra le Chiquihuite vers le 31 mars.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

M. le ministre de l'instruction publique a adressé à MM. les recteurs une circulaire concernant l'inscription des candidats à l'école normale supérieure pour les concours de 1864, et dont nous extrayons les passages suivants :

« Suivent le recteur,

« Conformément aux prescriptions du règlement du 7 décembre 1850 et de la circulaire du 19 du même mois, vous avez dû ouvrir au chef-lieu de votre académie, le 1^{er} janvier courant, un registre d'inscription pour les candidats qui se proposent de subir cette année les épreuves d'admission à l'école normale supérieure.

« Comme dans les années précédentes, j'ai décidé que le registre d'inscription qui, aux termes du règlement du 7 décembre 1850 devait être clos définitivement le 1^{er} février, resterait ouvert jusqu'au 1^{er} mars prochain. Ce délai a pour but de vous permettre de rechercher plus sûrement et de provoquer vous-même les candidatures qui vous paraissent offrir toutes les garanties désirables. Il vous suffira de faire comprendre aux familles des élèves les plus distingués des divers établissements de votre académie les avantages si réels que présente l'école normale supérieure, et les ressources d'instruction dont cette grande école, objet tout particulier de l'intérêt du gouvernement, est si abondamment pourvue. Au nombre de ces avantages, on doit compter surtout la faculté accordée aux élèves de se présenter aux épreuves de l'agrégation en sortant de l'école.

« Vous ne devez pas oublier qu'aux termes de l'arrêté du 23 novembre dernier, les candidats pour la section des lettres devront, à l'avenir, indépendamment des conditions exigées par le règlement du 7 décembre 1850, justifier d'une année complète et distincte de philosophie. La justification de l'année de philosophie sera faite par un certificat du chef de l'établissement d'instruction secondaire public ou libre dont le candidat aura suivi les cours. Ce certificat sera revêtu du visa du recteur, qui devra s'assurer de l'authenticité des faits qui y seront consignés. En ce qui concerne les candidats qui auraient fait des études domestiques, ils produiront, s'ils sont mineurs, un certificat de leur père ou tuteur, visé par le maire de la commune où ils résident ; s'ils sont majeurs, leur déclaration personnelle devra être attestée par deux personnes notables et visée par le maire.

« Veuillez donner à ces dispositions toute la publicité désirable.

« Recevez, etc., » V. DURUY.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Résumé de la séance du 20 février 1864.

Membres présents : MM. Ernoul, Bayart, maire ; Constantin Despat et Demais-Lemerre, adjoints ; Tiers-Bonte, Guillaume Lefebvre, Pierre Lepars, Louis Watine, Dellebecq - Desfontaines, Motte-Bussot, Edouard Delattre, François Duthoit, Auguste Duriez, Denis Salambier, Henri Delattre, Pierre Parent, J. Desvignes, Bazin, Achille Wibaux, Dubar-Despaul, Henri Ternynck, Edouard Debucquoy, J.-B. Ferret, Charles Bourbier et Achille Dewariez, conseillers.

MM. Julien Lagache et A. Mimerel fils, empêchés ; M. Edouard Hannart, indisposé ; M. César Piat, absent.

M. Pierre Parent, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le maire ouvre la séance par une communication relative au projet d'établissement d'un boulevard sur la hauteur de Barbioux et à celui d'agrandissement de la Place.

En parlant des ressources dont la ville aura besoin pour exécuter ces grands travaux, M. le maire pose une question qui se rattache au tarif de la distribution d'eau et demande la nomination d'une commission de trois membres pour examiner cette question de concert avec la commission administrative de la distribution.

Le Conseil nomme pour commissaires MM. Henri Delattre, Motte-Bussot et Aug. Duriez.

(Vu l'importance de cette communication, nous la publions en entier ci-après.)

Le Conseil vote ensuite :

1^o L'établissement d'un droit de pesage facultatif à l'Abattoir.

2^o Un nouveau crédit de 10,000 fr. pour le rachat des vieux grès provenant des trottoirs.

3^o Passe à l'ordre du jour sur la demande de création d'une place publique, entre la rue Saint-Antoine et le Collège.

4^o Autorisation donnée au maire de vendre les matériaux de démolition provenant de l'élargissement de la rue des Lignes.

5^o Vote le remboursement d'une concession au cimetière.

6^o Adoption des comptes du Canal pour 1863 et de son budget pour 1864.

7^o Réception définitif du caveau d'attente et de la chapelle du cimetière.

8^o Ajournement de la décision à prendre sur une nouvelle demande de fonds pour l'église Sainte-Elisabeth.

9^o Nomination d'une commission composée de MM. Dewariez, Bourbier et Dubar-Despaul pour la révision du règlement du cimetière.

10. Adoption du rapport présenté par M. Dewariez concernant le cahier des charges de l'entretien des propriétés communales.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR M. LE MAIRE DE ROUBAIX A LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 1864.

Messieurs,

Tous les projets que nous vous avons indiqués, dans une séance qui eut lieu quelques mois après notre installation de maire, comme devant être exécutés dans un avenir plus ou moins rapproché, sont aujourd'hui terminés ou en voie d'exécution ; un seul est resté en arrière, c'est la promenade de Barbioux. Cette promenade, ou plutôt ce boulevard, dont la moindre largeur serait de 50 mètres, aurait 3,000 mètres de longueur. Il partirait de la *Barque d'Or* et aboutirait, en suivant l'ancien tracé du canal, au pont d'Hem, de là il traverserait une prairie qui se trouve à gauche de ce pont, viendrait traverser le bois de M. Despat, du Breucq, et joindrait la route départementale de Rou-

baix à Lille, un peu au-dessus du pont de Croix.

Les agrandissements successifs et presque prodigieux de notre ville ont fait surgir, depuis peu, un autre grand projet, l'agrandissement de la place de la Motte, dont vous avez adopté l'avant-projet dans votre dernière séance et voté la dépense de 1,000,000 de francs nécessaire à son exécution, en laissant à l'Administration le soin de rechercher les moyens de le réaliser.

En présence de ce nouveau projet de promenade de Barbioux ? Telle n'est pas notre pensée ; car nous considérons ce projet de promenade, dont la position est magnifique, comme aussi utile que celui de l'agrandissement de la Place. Cependant, avant de donner suite à ce projet, nous avons voulu prendre l'avis d'hommes compétents ; à cet effet, nous avons invité M. Barillet, architecte, jardinier en chef du bois de Boulogne et des jardins de la ville de Paris, à vouloir bien venir sur les lieux. Une indisposition l'a empêché de se rendre à notre invitation, mais il nous a envoyé son représentant, M. Georges Aumont, qui a trouvé la position de la promenade de Barbioux des plus belles, et nous a promis de nous faire un avant-projet que nous espérons recevoir sous peu de jours et que nous vous soumettrons immédiatement.

Ces deux projets sont généralement approuvés, il nous reste à trouver les voies et moyens de pouvoir les exécuter aussi promptement que possible, sans avoir recours à des centimes additionnels et sans retarder nos travaux d'utilité et de salubrité qui consistent à compléter nos écoles communales et à améliorer notre voirie. Nous vous avons dit dans une précédente séance que, pour atteindre ce but, nous avions besoin de disposer, pendant quelques années encore, de tout l'excédent de nos recettes ordinaires sur nos dépenses ordinaires. Si nous avons de bonnes années, nos ressources augmenteront certainement en proportion de notre prospérité. C'est avec cette augmentation que nous devons trouver les moyens d'amortir l'emprunt qu'il sera nécessaire de contracter pour exécuter les deux projets ci-dessus indiqués.

Une des ressources qui pourra alors le plus augmenter nos recettes, c'est la distribution des eaux de la Lys dont le débit actuel n'est pas en rapport avec nos moyens de production, car la consommation faite par les deux villes, du 1^{er} au 15 janvier dernier, ne s'élevait qu'à 2,541 mètres cubes par jour, tandis que lorsque le Conseil a demandé de réviser le tarif et d'abaisser le prix de vente aussi près que possible du prix de revient, il avait compté sur un débit de 12,000 m. c. par jour ; nous ne distribuons donc que le cinquième de ce que la distribution peut produire. Ce qui est cause que la consommation n'a pas été jusqu'ici plus considérable, c'est qu'on ne s'est pas encore rendu bien compte des avantages que procure l'eau de la distribution, sous le rapport de ses qualités et de son bas prix (05 c. le mètre cube). Des expériences et analyses nombreuses ont été faites par M. Girardin, président de la Faculté des sciences de Lille, avec des eaux de la Lys, des eaux du canal de Roubaix et des puits de M. Grimprez, de MM. Lefebvre-Ducatteau frères et de MM. Wibaux frères.

Voici les conclusions de M. Girardin :

- 1^o Les eaux de la Lys sont beaucoup plus pures que les eaux du Canal et des puits de Roubaix, puisque :
 - » le résidu par litre, en moyenne, pour les eaux de la Lys. . . 0^{fr} 3512
 - » pour les eaux du canal de Roubaix. . . 0. 6880
 - » pour les eaux des puits forés. 0. 6548
- 2^o Ce qui ajoute l'infériorité des eaux du Canal et des puits de Roubaix c'est, d'une part, la présence de sulfates, et, de l'autre, celle des carbonates alcalins dans une proportion assez notable pour

produire des effets fâcheux dans une foule d'applications chimiques.

3^o A tous les points de vue, il n'y a aucune comparaison à établir entre ces dernières eaux et celles de la Lys, qui, prises dans les conditions les plus défavorables, sont nettement moins chargées de substances étrangères que les premières.

En outre, que comme les eaux de la Lys ne sont point chargées de sulfates elles ont encore un avantage sur les autres, c'est de ne produire aucune incrustation dans les chaudières à vapeur.

Les faits viennent prouver l'exactitude des expériences de M. Girardin. Ainsi, nous trouvons que la meilleure qualité des eaux de la Lys procure des avantages qui se résument comme suit :

MM. F. Ernoul et Palatte dégraisent dans une lisseuse 125 k^g de boudins de laine par jour, pour lesquels il fallait, avec les eaux de leur puits foré, 11 k^g de savon ; aujourd'hui, pour la même quantité, ils obtiennent, avec les eaux de la Lys, un dégraisage plus parfait avec 8 k^g, donc 3 k^g de savon d'économie à 0,55 c. = fr. 1,65 c. par jour, et par année industrielle de 300 jours 495 francs, ce qui sur une faible quantité de laine de 495 kg par jour.

Nous allons examiner maintenant la différence du prix des eaux de la Lys et des puits forés.

Dans une période de 12 années, MM. F. Ernoul et Palatte ont usé, dans le même établissement, deux puits forés qui ont coûté.

Pour rembourser ce capital, avec intérêt à 5 %, il faut 12 années de 496 fr. 73 c. soit par jour fr. 1,60

Leurs puits fournissent en moyenne 17 hectolitres par heure, et les pompes se trouvaient à 26 mètres sous sol, pour faire marcher un forage dans ces conditions, la force absorbée par le frottement du piston est d'environ 25 kilogrammètres, auxquels il faut ajouter la force absorbée par le frottement de la transmission qui peut évaluer à 12 kilog., soit 37 k^g pour la résistance sur l'arbre du 1^{er} moteur, ou environ un demi-cheval de vapeur.

Le cheval de vapeur leur revient à 8/10^e d'hectolitre de charbon fr. 1,15 Loyer, entretien du moteur fr. 0,90

et comme leurs besoins n'exigent la marche du forage que pendant 7 heures, la dépense journalière étant, pour 1/2 cheval de vapeur, de 0,82 c. 1/2 par 7/12^e ou fr. 0,55

L'entretien des pistons, graissage et autres petites réparations 100 fr. par an, par jour. 0,33

Ainsi leur consommation journalière qui est de 12 m. c. coûtait 2 fr. 47 c., ce qui porte le prix du mètre cube à 20 c. 7/12^e.

Les eaux de la Lys coûtent 05 c. le mètre cube :

Pour une consommation de 12 mètres cubes. 0,60

Pour le loyer et entretien du compteur et conduites. 20 0,86

Bénéfice fr. 4,61

Par 300 jours — fr. 483 00

auxquels il faut ajouter l'économie de 3 k^g de savon par jour, donnant par an 495 00

Total des bénéfices que leur procure, par an, l'eau de la Lys fr. 978 00

Examinons la même question au point de vue de l'économie résultant de l'emploi des machines à condensation, alimentées en eaux de la Lys, sans bassin de réfrigération.

rais en société d'une des plus belles entre les belles.

Nature héroïne était convaincue que cette manière dégagée dont s'exprimait sa nouvelle connaissance appartenait au bon ton, et elle la jugeait aussi fort agréable, quoiqu'elle fût loin d'y trouver le même charme qu'à celle de son mystérieux chevalier. Sans se douter qu'elle rencontrait déjà ici un des écueils qui lui avait signalés, elle répondit avec l'assurance qui seyait, dans son opinion, à une demoiselle qui se rendrait ridicule en montrant une simplicité campagnarde :

« Eh bien, s'il entre dans les privilèges des voyages de s'affranchir de l'étiquette, je n'ai rien à objecter à cela ; affranchissons-nous-en tout de suite. »

Le lieutenant ne regarda pas sans surprise sa nouvelle conquête. « Voilà, pensait-il, ce qu'on peut réellement appeler du bonheur... d'ou diable vient donc cette petite innocente coquette ? — Mais tout haut il dit :

« Rien au monde de plus ravissant qu'une pareille proposition, et le premier avantage que je tire de notre convention, c'est que je me nomme votre cicérone et que votre premier gentilhomme de la cour pour le voyage. Ratifiez-vous ces nominations, mademoiselle ? »

(La suite au prochain numéro.)

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien et espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.